

Retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif

L'Association AIRe créée en 1995 milite pour :

- Réunir les personnes concernées par la prise en compte des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Favoriser la pleine participation et la représentation sociale des personnes accompagnées par les DITEP ainsi que de leurs représentants légaux et leurs organisations représentatives.
- Faire valoir une clinique conjuguant institutionnellement les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, prenant en compte la singularité et le choix personnalisé du parcours de vie de chaque jeune accompagné en co-construction avec les représentants légaux.
- Développer une stratégie d'influence dans une logique de co-construction des politiques publiques.
- Promouvoir les recherches et les formations dans le but de faire évoluer les théories et les pratiques professionnelles.
- Promouvoir et développer toutes actions en faveur de la santé mentale de la jeunesse notamment à travers des actions précoces et de prévention.
- Développer toutes formes de coopérations interinstitutionnelles en faveur d'une société inclusive.
- 80% des DITEPs sont adhérents à l'association



Constats

- Comment prendre en compte la situation de certains enfants qui échappent le plus souvent aux propositions et cadres institutionnels classiques ?
« Des enfants qui refusent avec force tout ce dont ils ont besoin » Serge HEUZE

La définition conceptualisée par l'AIRe,

❖ Un « dispositif ITEP » doit conjuguer :

- Un **ensemble de moyens d'accompagnement** permettant une distanciation familiale à caractère thérapeutique (internat de semaine, CAFS, internat séquentiel, accueil temporaire), un accueil de jour, des interventions ambulatoires, et des possibilités de scolarisation *graduée* ;
- Un **ensemble de moyens humains** organisés en services, unités, équipes ou autres formes articulées par le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) du jeune comportant une **dynamique interdisciplinaire** ;
- Une **égide institutionnelle** incarnée par une fonction ayant autorité en matière de représentation institutionnelle (fonction de direction ou fonction de cadre ayant les délégations de direction) ;
- Un **engagement associatif** net transcrit dans des documents officiels (projet institutionnel, projet d'établissement et/ou service, ...) instituant le fonctionnement sous forme de dispositif d'interventions multimodales coordonnées ;
- Une **répartition territoriale des moyens permettant une réelle proximité au service des ajustements du PPA et permettant également une concertation et une coordination** aisée des différents acteurs de l'ITEP ;
- Une **conception clinique** dans ses composantes thérapeutique, éducative et pédagogique partagée, pouvant faire référence et donner sens à l'action ;



Retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif

Une (R)évolution conceptuelle

De l'institution, comme lieu unique « global »

« une désinscription du secteur ordinaire »

- Conséquences des incapacités de la personne et des limites de l'environnement
- « une place » dans « un groupe »
- Soutenu par une équipe pluridisciplinaire « dans les murs »

« Un principe d'accueil et de prise en charge globale d'une personne en difficulté d'inscription dans des institutions ordinaires correspondant à son statut d'âge » = **lieu où toutes les ressources correspondant aux besoins d'une personne** sont disponibles dans une proximité interne, immédiate et quotidienne



Au fonctionnement en dispositif

- Une inscription dans le secteur ordinaire : **compensation et aménagement de l'environnement « autant que faire se peut »**

- Un parcours, une file active
- Des réponses,
- **Un territoire**
- Soutenu par une équipe pluridisciplinaire et un réseau

Des lieux, des ressources

« Ce n'est pas à la personne de s'adapter aux conditions que le corps social impose ou attend normalement, mais **c'est au corps social d'inclure la personne** et pour cela il doit mettre en œuvre les adaptations utiles à cette inclusion ».

Retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif

Écouter, comprendre, légitimer les résistances

Les réticences les plus fréquentes :

- **Peur de la perte de repères** : "On ne sait plus qui fait quoi", "On perd notre identité"
- **Inquiétude pour les postes et rôles** : flou sur l'organisation, crainte de déprofessionnalisation
- **Surcharge ou complexification ressentie** : "Encore une réforme", "Trop de coordination, pas assez de terrain"
- **Sentiment de perte de sens ou de dénaturation du projet d'établissement**

Manager avec lucidité et courage

- Ne pas masquer les tensions : les dire, les gérer collectivement
- Protéger les équipes des injonctions contradictoires
- Assumer les arbitrages, y compris RH : faire évoluer les profils, oser changer d'organisation
- Instaurer un **management soutenant**, pas seulement prescriptif : soutenir le professionnel qui sort de sa zone de confort

Mobiliser l'intelligence collective

- Travailler **à partir d'une situation concrète**, vécue par l'équipe : terrain d'expérimentation et d'adhésion
- Impliquer tous les niveaux : professionnels, cadres intermédiaires, direction, partenaires
- Créer des espaces d'analyse de pratique et de régulation collective

Former et renforcer les compétences

- Formation initiale et continue des équipes : modularité, co-construction, travail en réseau
- **Les cadres doivent être les premiers convaincus** et formés à la conduite du changement
- Travailler le recrutement : nouvelles compétences nécessaires (coordinateur de parcours, fonctions support, appui-ressource)

Retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif

DIMENSION PARTICIPATIVE

Garantir l'implication des enfants, des jeunes, des familles ou des responsables légaux

Pour favoriser la participation et l'adhésion au(x) projet(s) de transformation(s)



DIMENSION COLLABORATIVE

Favoriser une dynamique d'équipe interdisciplinaire

Incluant des approches managériales adaptées au fonctionnement en dispositif, des nouvelles organisations du travail, des actions de qualité



DIMENSION LOGISTIQUE

Anticiper, Prévoir et réajuster en fonction des besoins de terrain
Concernant la gestion des locaux, de la mobilité sur le territoire, des équipements, du matériel, de l'accès réseaux ...



Les différentes dimensions d'un fonctionnement en dispositif intégré

DIMENSION TERRITORIALE & PARTENARIALE

Faciliter l'acculturation, le maillage interinstitutionnel, mettre en valeur les potentielles ressources

Pour rendre lisible le dispositif et le rôle des acteurs au bénéfice des personnes



DIMENSION REGLEMENTAIRE GESTION & AMELIORATION CONTINUE

Mettre en commun les réflexions et réalisations sur les méthodes ou les outils

Concernant le suivi de l'activité, les DUI, les outils de la loi 2002-2 ...



DIMENSION COORDINATION & COOPERATION

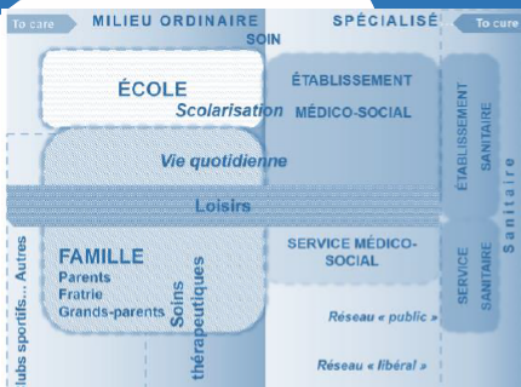
Penser l'inter-modalité, la fluidité des passages et la continuité des parcours sur le bassin de vie

Pour une intégration optimale des solutions d'accompagnement proposées



Retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif

Le dispositif est donc intégré dans un territoire



La complexité est là.

Les réponses sont situées dans l'environnement, portées par une institution ou plusieurs institutions, par un ou des intervenants missionnés pour porter cette réponse. C'est cela, le dispositif.

L'enjeu : garantir une continuité ou une cohérence et *articuler les interventions sur les terrains utiles.*

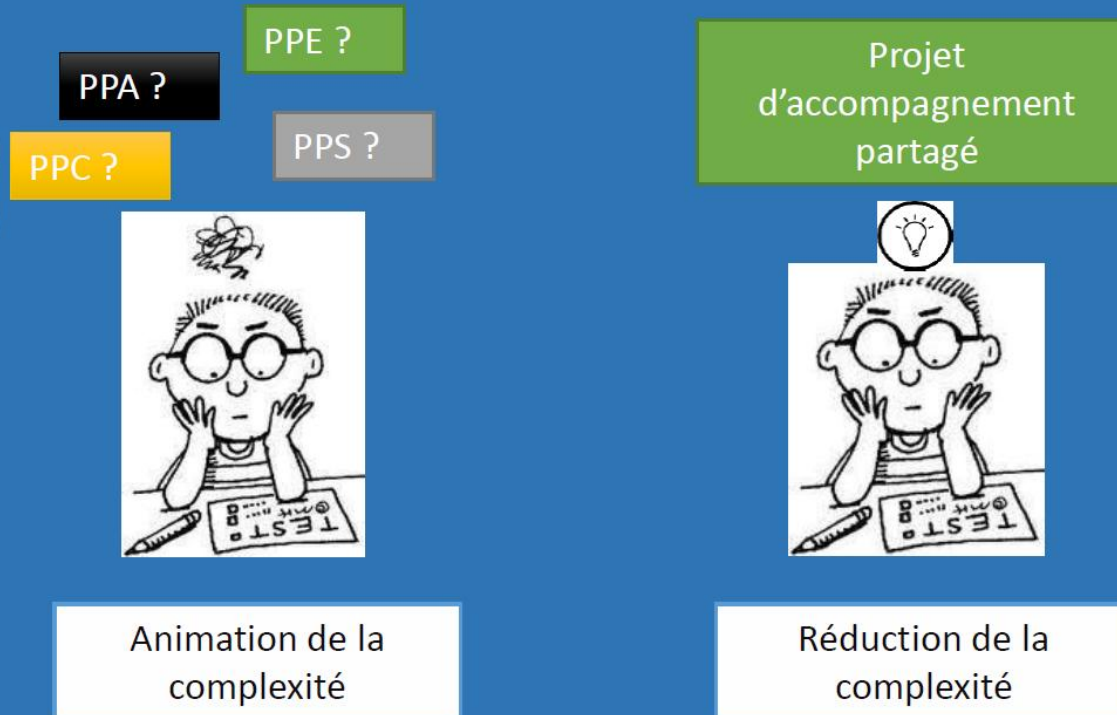
Qui implique une interdépendance

Il y a interdépendance quand des acteurs (ou des organisations) autonomes doivent résoudre des problèmes collectifs, c'est-à-dire **quand aucun des acteurs concernés ne détient toutes les ressources, les compétences, la légitimité nécessaires pour apporter une réponse globale et valide** aux problèmes auxquels chaque acteur (ou organisation) du champ est confronté.

Retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif

Une cohérence d'action en soutien du parcours

Les enjeux :



L'expérimentation de la mesure de l'activité AIRe

CONTEXTE

Après le déploiement en dispositif intégré le rendu-compte de l'activité, est resté en attente, ce qui ne facilite pas un pilotage pleinement efficient des Dispositifs.

Cela ne permet pas de répondre toujours de façon souple et agile au besoin d'une population sur un territoire donné.

Cette expérimentation a les objectifs suivants :

- Disposer d'un outil simple et transparent de rendu-compte de l'activité des Dispositifs par parcours,
- Disposer d'un outil qui permette la transformation des pratiques dans une visée inclusive,
- Disposer d'un système d'information adapté permettant une collecte facile des données nécessaires.



- En proposant des modalités d'accompagnement ajustées à chaque projet personnalisé, c'est l'institution qui s'adapte en prévoyant la meilleure stratégie d'intervention pour répondre aux besoins de chaque jeune accompagné. Cette manière de faire, dont découlent des pratiques professionnelles, doit désormais être entérinée par un rendu-compte de l'activité fidèle à cette réalité.
- **Notre objectif, c'est le mieux-être et l'inclusion des jeunes !**
- **Il faut donc regarder différemment l'activité des DITEP : ne plus penser en termes de "places" mais raisonner en "parcours", donc en "file-active", "hors file active" et "appui-ressources".**

Quelle unité de mesure pour rendre compte de l'accompagnement ?

- S'extraire du raisonnement par modalités rend nécessaire de définir une autre unité de mesure de l'accompagnement.
- Pour le modèle AIRe, cette unité de mesure se fonde sur une référence objective commune qui est le **temps du jeune**.
- On compte donc la durée de l'accompagnement identifiée à partir de son emploi du temps, quelles que soient les modalités mises en œuvre.

Les Unités d'Accompagnement

Par semaine :

- Si le jeune est accompagné moins d'1h = 0 UA
- Entre 1h et 8h = 1 UA
- Plus de 8h = 2 UA
- S'il y a au moins 1 nuit + 1 UA
- Situations "complexes" = 4 UA
- Actions réalisées en appui-ressources <8h = 1 UA
- Actions réalisées en appui-ressources >8h = 2 UA

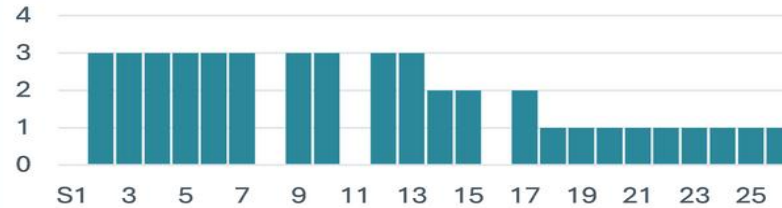
Les critères UA4

- **Pour être cotée 4, sur une semaine donnée, la situation du jeune doit répondre à au moins 3 des 5 critères :**
 - Jeune nécessitant un taux d'encadrement a minima de "1 pour 1" en accueil de jour et/ou de nuit
 - Jeune ayant des lieux de vie multiples (≥ 3 réguliers, hors vacances) et mobilisant massivement l'institution dans des déplacements individualisés ($> 3h/$ semaine)
 - Jeune à "pluri-vulnérabilités" (psy, PJJ, ASE...) pour lesquels les partenaires ne sont pas présents
 - 18 Troubles du comportement majeurs avec mises en danger du jeune et/ou de son entourage (≥ 1 fois sur la semaine de cotation)
 - Troubles du comportement majeurs avec dégradations matérielles importantes au sein du Dispositif (≥ 1 fois sur la semaine de cotation)

Des parcours variés mis en évidence par le modèle

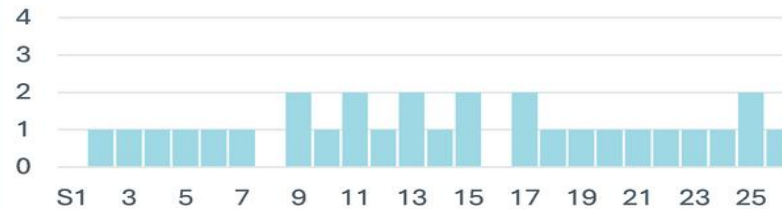
Trois exemples de parcours suivis sur un semestre : nombre d'UA par semaine (semaine 1 à 26)

Parcours 1



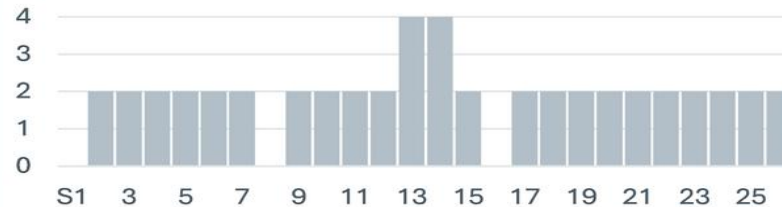
Un parcours 1 avec un socle d'accompagnement stable en nombre d'UA mais qui évolue à la baisse dans le temps

Parcours 2



Un parcours 2 avec un socle d'accompagnement à 1 UA, mais dont l'intensité d'accompagnement varie ponctuellement selon les besoins

Parcours 3



Un parcours 3 avec 2 semaines cotées 4 : une utilisation ponctuelle de la cotation 4, correspondant à des périodes de situation complexe

Appui-ressources

- **Information/Sensibilisation** : toutes actions visant à améliorer la connaissance sur le public accueilli en DITEP, à donner des repères sur les difficultés spécifiques de socialisation et d'accès aux apprentissages de ces enfants et adolescents ;
- **Coopération apprenante** : partage d'expériences entre partenaires et pairs en vue d'améliorer les pratiques, les organisations, la mise en réseau et l'inter opérationnalité ;
- **Appui aux pratiques/conseil** : toutes interventions du DITEP auprès de tiers, en prenant appui sur leurs pratiques, leurs cadres d'actions, leurs environnements et leurs attentes, afin de favoriser des environnements capacitants ;
- **Observation/évaluation** : observation de situations en vue d'affiner une orientation ou un projet en amont ou hors notification en DITEP.

Dans le modèle de décompte, le temps mesuré pour la détermination de l'UA comprend : -le temps de réalisation de l'action (sur un ou plusieurs jours) ; -le temps de préparation de l'action (réunions, temps d'échange).

- La région Grand Est participe à l'expérimentation
- Ce modèle sera inclus dans le rapport harmonisé pour les ditep janvier 2026
- C'est un outil pour rendre compte de l'activité , il n' y pas de lien avec la réforme tarifaire